

Compte rendu du CHS du 6 mars 2008

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Propositions d'actions départementales,
- Organisation d'une conférence sur le harcèlement moral,
- La constitution des SIP et l'aménagement de l'hôtel des impôts de Tarbes (point inscrit à l'ordre du jour à la demande de l'ensemble des organisations syndicales).

1. Les actions départementales

Chaque année, le CHS Ministériel propose des actions de prévention. Dans ce cadre, chaque département fixe des priorités, poursuit des financements en fonction des demandes de chaque Direction, des demandes des postes comptables.

Cette année, avec un budget de 63 720 euro, le comité envisage de programmer différentes actions inter directionnelles et directionnelles

- Achat d'un défibrillateur
- Pose de stores vénitiens à l' Hôtel des Impôts (HDI)
- Divers travaux électriques dans 7 Trésoreries
- Prise en charge de formation pour les sauveteurs secouristes au travail
- Changement de fenêtres Trésorerie de Luz
- Installation d'un système de chauffage et de ventilation aux archives HDI.
- Achats de fauteuils ergonomiques pour la concurrence (DDCCRF)

2. L'organisation d'une conférence sur le harcèlement moral

Le CHS va mettre en place une conférence sur le harcèlement moral. **La CGT a demandé à ce que cette conférence soit ouverte à l'ensemble des agents**

contrairement à la proposition du CHS qui comptait la réserver exclusivement aux cadres et aux seuls membres du Comité.

3. Les projets d'aménagements de l'Hôtel des Impôts en Hôtel des Finances

A la demande des organisations syndicales, la direction a présenté le projet de l'HDI de Tarbes qui va se transformer en Hôtel des finances.

En effet, au réaménagement de l'ensemble des services s'ajoutera la création d'un SIP (Services des Impôts des Particuliers) que les agents du Trésor rejoindront, en particulier les agents de la Trésorerie de Tarbes.

Au-delà du projet d'aménagement, il s'agit de rechercher, pour les représentants CGT, des solutions les plus adaptées pour optimiser les conditions de travail dans cette nouvelle structure.

Aussi, les représentants CGT ont été attentifs aux observations de l'inspecteur d'hygiène et sécurité. Il s'agit de répondre en priorité aux demandes formulées par les agents concernés par les travaux avant de donner l'aval au projet de l'architecte ou de suivre aveuglément des impératifs économiques.

Plus qu'un avis technique, l'inspecteur d'hygiène et sécurité a rendu un rapport précis et dans le cadre de la prévention, a fait part d'observations et de recommandations :

- Concernant les superficies par agents, certains bureaux ont moins

de 10 m² utiles par poste de travail en tenant compte des aires de circulation et la mise en place du mobilier. De plus, il existe une disproportion indiscutable entre la superficie des bureaux des chefs des services et (par exemple) celle des bureaux collectifs.

- En matière de bruit, l'apparition de 2 pôles d'accueil téléphoniques nécessite d'aménager des locaux adaptés pour une acoustique convenable. Il faut prendre en compte cette nuisance pour le futur SIP en installant par exemple des protections phoniques. Enfin, le projet de cloisons vitrées ne peut être raisonnablement retenu compte tenu du peu d'isolation phonique apporté par ce type de matériaux et des reflets engendrés.
- Pour ce qui est de l'éclairage des locaux, il est indispensable de se doter de 3 tubes fluorescents et de tenir compte des emplacements du mobilier. Il faut veiller à offrir aux utilisateurs des possibilités de maîtrise de l'éclairage nature.

Pour la CGT, l'intervention des personnels reste indispensable pour mener à bien ce projet.

C'est pourquoi, nous demandons à ce que certains points du projet de réaménagement des services soit réétudiés.

Les représentants CGT envisagent de demander l'intervention d'un ergonome et d'un acousticien dans le cadre des interventions du CHS-DI.

Pour la CGT, le CHS doit s'impliquer fortement afin d'accompagner dans l'intérêt de tous les agents cette réorganisation des services.

Nous rappellerons à ce sujet à nos directions la teneur des propos ministériels du 11 février 2008 :

Les représentants CGT :

Bernard Fourcade DGI

Nicole Crampé DGI

Rachel Antoine DGI

« Les agents méritent de travailler dans un environnement professionnel leur permettant de se sentir bien au bureau.. »

*« Je vous propose d'abord que tous éléments qui concourent à un quotidien professionnel de qualité soient réellement – et donc institutionnellement – mieux pris en compte ».« D'une façon plus générale, je demanderai à la future direction générale de consulter systématiquement les instances locales, CTP mais aussi CHS, **en amont de la phase de mise en oeuvre des réorganisations matérielles.** »*

Ces propos, pour éloquents qu'ils soient, mériteront l'implication des agents pour veiller à ce qu'ils soient entendus par nos directions respectives.

La Fédération des Finances CGT y travaillera.

Autres questions abordées :

Observation de l'inspecteur hygiène sécurité qui regrette de ne pas disposer lors de ses visites de sites de l'ensemble des documents concernant la sécurité

A la CGT, nous reconnaissons la difficulté d'exercer la fonction supplémentaire d'ACMO et la pénurie des moyens. Cependant, au Trésor, nous ne comprenons pas pourquoi le poste créé lors d'un CTPL au service RHBL n'est toujours pas pourvu alors qu'il y a la possibilité de prise en compte des questions d'hygiène et sécurité.

Problèmes amiante HDI

Assurance nous a été donnée que les certificats de présence pendant la durée des travaux ont été incorporés aux dossiers individuels des agents (chacun pourra vérifier) et remis au médecin de prévention.

Charles Rocheteau DGCCRF

Pierre Durand Trésor